

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Cyrille PONSOT, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Michelle FROMONT.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_12_B : ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL QUARTIER LES BOUCHETS

Vu délibération DE_2025_80 du 07 juillet 2025, concernant la demande de passage d'un assainissement privé sous la place publique des Bouchets, qui avait alors été refusé.
Il s'agit d'une maison ayant été divisée en deux logements. Le premier a été vendu, et le deuxième n'est pas conforme tant que le propriétaire n'a pas trouvé de solution au niveau assainissement.

Cette personne propose désormais de répondre à cette problématique en installant son assainissement sur un terrain privé. Mais cela nécessite le passage d'une canalisation sous la voie communale sur une centaine de mètres. La voie en question est en partie goudronnée, mais la canalisation longera la route et le goudronnage sera refait. Le passage d'une canalisation privée sous le domaine public entraînera la création d'une servitude.

Selon le tracé proposé, la canalisation privée croisera une canalisation communale appartenant au réseau d'eau potable.

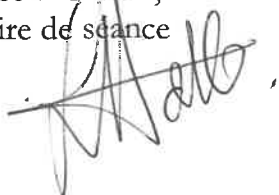
Dans le cas d'un accord, il est impératif que la Commune supervise les travaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 6 POUR, 5 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, autorise le passage de cette canalisation selon les termes évoqués et sous la supervision de la Commune.

Annule et remplace la précédente erronée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le **06 MAR. 2026** S'LO
ID : 007-210701264-20260122-DE_2026_12_B-DE